

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Pascal EJNER

Affiché le : 14/12/2022

15. Candidature pour la mise en place d'une brigade des territoires (mobile) de gendarmerie sur la commune de Boisseuil.

Début 2022, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé la création de 200 brigades de gendarmerie afin de rapprocher les forces de l'ordre de la population et a indiqué que ces futures brigades pourraient prendre la forme de nouveaux types d'implantations avec des expérimentations sur plusieurs départements.

Ainsi, le 7 décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté le projet de Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI). Ce projet de loi fixe les objectifs et programme les moyens humains, juridiques, budgétaires et matériel du ministère de 2023 à 2027 avec notamment la mise en place de 200 nouvelles brigades de gendarmerie en zone rurale ou périurbaine.

Le développement important de la commune depuis plusieurs années, son accès direct à l'autoroute A 20 et sa proximité avec le centre commercial de Carrefour, justifient pleinement le positionnement de Boisseuil pour l'implantation d'une brigade des territoires de gendarmerie.

A ce titre, le service des affaires immobilières de la caserne Jourdan à Limoges a réalisé une visite des locaux de la commune qui pourraient être mis à disposition. Ainsi et en accord avec le service des affaires immobilières, le bureau de l'assistante sociale, utilisée seulement le jeudi après-midi, pourrait être mis à disposition tous les autres jours de la semaine pour un accueil de 3 gendarmes maximum avec un emplacement de parking réservé à l'arrière de la maison de la culture.

Au vu de ces éléments et afin de renforcer un peu plus la présence des services publics sur le territoire, il serait ainsi opportun que la commune de Boisseuil dépose sa candidature pour la mise en place d'une brigade des territoires de gendarmerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à déposer la candidature de la commune de Boisseuil auprès de la Préfecture pour la mise en place d'une brigade des territoires de gendarmerie,
- d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce cadre,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

